


Informations de base	
<b>2008/2078(IMM)</b> IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Witold Tomczak <b>Subject</b> 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		WALLIS Diana (ALDE)	26/03/2008

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/06/2008	Vote en commission		Résumé
27/06/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0277/2008</a>	
08/07/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0326/2008</a>	Résumé
08/07/2008	Résultat du vote au parlement		
08/07/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2078(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/60735

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0277/2008</a>	27/06/2008	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0326/2008</a>	08/07/2008	<a href="#">Résumé</a>
---	--	------------------------------	------------	------------------------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Demande de levée de l'immunité de Witold Tomczak

2008/2078(IMM) - 08/07/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 638 voix pour, 17 voix contre et 21 abstentions une résolution sur la demande de la levée de l'immunité parlementaire de M. Witold **TOMCZAK** (ID, PL).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana **WALLIS** (ALDE, UK) au nom de la commission des affaires juridiques.

Pour rappel, M. Tomczak était poursuivi par le parquet de Varsovie (Warszawa Śródmieście Północ) pour avoir causé des dégâts, évalués à 39.669 PLN (soit environ 11.500 EUR), à une sculpture intitulée "La neuvième heure", qui représente le Pape Jean-Paul II écrasé par une météorite, en 2000. Pour sa part, M. Tomczak affirmait avoir agi de la sorte pour défendre ses propres sentiments religieux et ceux d'autres personnes ainsi que pour protéger la dignité du pape. Il estimait en outre que son comportement était guidé par le souci de défendre une valeur supérieure, celle de l'honneur du pape aux yeux des catholiques polonais. M. Tomczak contestait par ailleurs le montant des dommages qu'il aurait causés à la sculpture.

Sachant que M. Tomczak a été élu au Parlement européen le 13 juin 2004 (donc bien après les faits), le Parlement estime que son immunité n'a pas lieu d'être défendue et estime que, sur base des informations recueillies, il ne serait protégé par son immunité parlementaire pour aucun des griefs portés à sa connaissance.

En conséquence, le Parlement européen décide de lever l'immunité de M. Witold **TOMCZAK**.